

L'EHESP en chiffres

1 500 élèves et étudiants

provenant d'une cinquantaine de pays

Plus de 6 000 stagiaires en formation continue,
400 sessions réalisées

200 publications de chercheurs référencées dans
HAL

Plus de 1 500 intervenants extérieurs

15 universités partenaires dans le monde

Des mobilités à l'international dans une trentaine
de pays

22 000 ouvrages disponibles à la bibliothèque,
accès à de multiples portails de revues électroniques, 240
abonnements papier, 13 000 mémoires ...

300 titres disponibles à la maison d'édition "Presses de
l'EHESP"

9 hectares pour un campus paysager
à Rennes. Un site de formation et de recherche à Paris



CONTACT

Direction du développement
et de la formation continue

Alexandra Petillault
+ 33 (0)2 99 02 25 43
alexandra.petillault@ehesp.fr



EHESP

www.ehesp.fr/taxe-apprentissage

École des hautes études en
santé publique
15, avenue du Professeur-
Léon-Bernard
CS 74312 - 35 043 Rennes
Cedex

Site de Paris
PariSanté Campus
10 rue d'Ouradour-sur-Glâne
Paris 15^{ème}

**Soutenez la formation et
la recherche en santé publique**

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



L'EHESP est un **Campus sans tabac**
sur son site rennais.



Devenez contributeur de l'EHESP en lui affectant le solde de votre taxe d'apprentissage

Nos missions

- assurer la formation des personnes ayant à exercer des fonctions de direction, de gestion, d'inspection ou de contrôle dans les domaines sanitaires, sociaux ou médico-sociaux
- assurer en réseau un enseignement supérieur en matière de santé publique
- contribuer aux activités de recherche en santé publique
- développer les relations internationales

L'école des futurs cadres de la santé publique

- 12 filières de formation de professionnels de santé
- des masters, mastères spécialisés® et doctorat
- des diplômes d'établissement, des certificats
- des préparations aux concours de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière

Nos valeurs

Les valeurs du **service public**, l'**éthique**, la **coopération**, l'**excellence**, la **responsabilité sociale et environnementale**, la **diversité**, valeurs auxquelles nous associons l'acquisition et la diffusion des connaissances contribuant au bien-être des populations.



Développer l'innovation pédagogique



À l'EHESP, les financements liés à la taxe d'apprentissage sont utilisés pour développer l'innovation pédagogique et soutenir la conception de formations de haut niveau à destination des professionnels.

Grâce aux fonds récoltés, l'EHESP diffuse à l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la santé publique ou de l'action sociale, des ressources pédagogiques utilisables à distance et actualisées en continu et donne accès à un large bouquet de revues électroniques.

Vos contributions soutiennent le développement de nouvelles formes d'enseignement.

Deux projets envisagés en 2025 :

L'innovation pédagogique par l'intelligence artificielle

La réalité virtuelle : une expérience immersive au service des apprentissages



Modalité de versement et d'affectation de votre taxe d'apprentissage

1 - Déclarez et payez votre taxe d'apprentissage auprès de l'URSSAF

- **Comment ?** En ligne via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril.

2 - Choisir d'affecter le solde de votre taxe d'apprentissage à l'EHESP

- **Comment ?** Via SOLTÉA, la plateforme dédiée de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- **Quand ?** À partir du 27 mai 2024 sur SOLTÉA :



Sans cette étape d'affectation, l'EHESP ne se verra pas attribuer votre taxe d'apprentissage

Pour trouver l'EHESP dans le moteur de recherche SOLTÉA

N°SIRET : 130003627000010

Raison sociale : EHESP

Code UAI : 0350095N